Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Virement de compte à compte bloqué

Par Mamicale

Bonjour,
J'ai effectué un virement de 10 000 ? de mon compte courant BNP vers mon compte courant Boursorama le 22/01/2019.
Le virement n'a pas été effectué et j'ai reçu, via ma messagerie sécurisée de la BNP, un mail m'indiquant "que ce virement devait faire l'objet d'une étude avant d'être validé".
Or, le 1er février 2019 (soit 11 jours plus tard), toujours rien.
J'ai donc envoyé un mail de mécontentement à mon conseiller. Le chef d'agence m'a alors rappelé en me disant que l'agence n'était pas au courant et de lui envoyer copie d'écran du mail m'informant du "blocage pour vérification".
Il m'a aussi dit que les banques n'aimaient pas voir partir de "grosses" sommes à la concurrence et en a profité pour me demander pourquoi j'avais pris Boursorama comme banque principale et plus la BNP... Je lui ai donc dit que c'est parce qu'au moins, je ne paie pas de frais de tout et de rien sans arrêt.
Il m'a alors dit qu'il m'envoyait par mail "une demande de virement" à signer et lui renvoyer et que le problème serait résolu rapidement.
A ce jour, soit le 03/02/2019, rien : ni "demande de virement" à renvoyer, ni argent débloqué : la somme est toujours sur mon compte BNP.
Cela me cause un très gros préjudice : je viens de louper une transaction très importante à cause de la non mise à disposition de cette somme (qui, soit dit en passant, n'est pas un vol dans les caisses de la BNP, mais bien MON argent que mon notaire à placé chez eux suite à un petit héritage).
Mes questions sont donc :
* la démarche (blocage) de la BNP est-elle légale ?
* comment puis-je faire accélérer les choses (j'ai déjà été très patiente) ?
* Puis-je obtenir une compensation pour le préjudice subi (perte de ma transaction prévue avec mon compte Boursorama) ?
Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce pavé et ainsi que de vos réponses à venir.